

Appel de candidatures – Possibilités de mobilité à l'Université de Turku

Établissement hôte : Université de Turku (<https://www.utu.fi/en>)

Pays d'accueil : Finlande

Type de financement : Erasmus+

Mobilités disponibles : 1 possibilité d'enseignement *ou* de formation pour le personnel

Critères d'admissibilité particuliers : Les mobilités d'enseignement sont réservées au département de criminologie de la faculté des sciences sociales.

Dates du séjour de mobilité : Avant le 31 juillet 2022

Date limite : 6 décembre 2019

Cet appel a pour but d'offrir 1 possibilité d'enseignement *ou* de formation pour le personnel d'une semaine, à effectuer avant le 31 juillet 2022.

À noter pour les demandes d'enseignement :

- Les possibilités d'enseignement sont réservées aux membres du personnel enseignant du département de criminologie de la faculté des sciences sociales pour se rendre à la faculté de droit de l'Université de Turku.
- Les séjours de mobilité à titre d'enseignant doivent comprendre au moins huit heures d'enseignement par semaine pendant la durée du séjour.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ :

Les personnes qui souhaitent soumettre leur candidature doivent répondre aux critères suivants :

- Personnel enseignant : être employé de l'Université d'Ottawa en tant que membre du personnel enseignant au sein du **département de criminologie de la Faculté des sciences sociales**.
- Personnel non enseignant (de formation) : être **activement employé à temps plein** à l'Université d'Ottawa et **avoir complété le période de probation**.

FINANCEMENT

Les participants sélectionnés reçoivent de l'**aide financière** pour couvrir les coûts engagés durant la période de mobilité ainsi que de l'aide financière pour couvrir les frais de déplacement, comme précisé ci-dessous :

1. **Contribution aux frais de subsistance** : Le montant est fixé selon le pays de destination et la durée du séjour. L'aide financière est déterminée par groupe de pays, en fonction du coût de la vie. Pour l'Université de Turku, cela équivaut à **180 EUR par jour pour le personnel**. La période de financement maximale est de 5 jours (en plus de deux jours de déplacement).

- 2. Contribution aux frais de déplacement :** Le montant est calculé en fonction de la distance entre l'université d'attache et l'université d'accueil. Ce montant est de **820 euros** pour une mobilité entre Ottawa et Turku.

Remarque : Normalement, le participant sélectionné doit acheter son propre billet ; il sera remboursé par l'université d'accueil une fois arrivé sur place, avant la fin du séjour de mobilité.

L'Université de Turku doit verser les contributions mentionnées ci-dessus, selon les conditions convenues par le participant et l'Université de Turku en tant qu'établissement hôte.

COMMENT PRÉSENTER UNE DEMANDE

Les demandes doivent inclure :

Pour la mobilité de formation

- Un **CV** en anglais;
- Une **lettre de motivation** en anglais ou français expliquant la pertinence de la mobilité dans le cadre professionnel à l'uOttawa ainsi que le développement personnel et professionnel du candidat. La lettre peut contenir toute information jugée pertinente par le membre du personnel (compétences notables, champs d'intérêt, statut socioéconomique précaire, etc.) ;
- Une **lettre d'autorisation** en anglais ou en français de leur superviseur immédiat ;
- Une **ébauche du plan de mobilité** en anglais (inclure un département d'accueil potentiel, et les objectifs d'apprentissage et activités possibles pendant le séjour de mobilité). Veuillez utiliser le gabarit, [Erasmus+ Mobility Plan – Training](#).

Pour la mobilité enseignante

- Un **CV** en anglais ;
- Une **lettre de motivation** en anglais ou en français expliquant la pertinence de la mobilité dans le cadre professionnel à l'uOttawa, des résultats attendus, etc. La lettre peut contenir toute information jugée pertinente par le membre du personnel (compétences notables, champs d'intérêt, statut socioéconomique précaire, etc.) ;
- Une **lettre d'autorisation** en anglais ou en français du directeur du département, doyen ou vice-doyen ;
- Une **ébauche du plan d'enseignement** en anglais comprenant les huit heures d'enseignement minimum requis par semaine. Les candidats ne sont pas limités à l'enseignement traditionnel ; les activités peuvent inclure des conférences d'invités, des séminaires de discussion ou d'autres activités enseignantes. Veuillez utiliser le gabarit, [Erasmus+ Mobility Plan – Teaching](#).

Date limite pour présenter une demande :

Le personnel enseignant et non enseignant doit envoyer sa demande par courriel à Janine Denis Gonzalez à uointl@uOttawa.ca avant le **6 décembre 2019 à 23 h 59**.

ÉVALUATION

Le personnel enseignant et non enseignant sera évalué selon les critères suivants :

- a. Expérience professionnelle / recherche (CV) : *20 points*
- b. Lettre de motivation : *40 points*
- c. Plan de mobilité / d'enseignement proposé : *40 points*

La priorité sera accordée aux membres du personnel **qui n'ont pas encore effectué** un séjour de mobilité avec le financement d'Erasmus+.

Suivant l'évaluation des candidatures et la sélection d'un candidat par le comité de sélection impartial, le Bureau international d'Ottawa nominera le candidat sélectionné à l'Université de Turku pour sa confirmation. Une fois l'Université de Turku valide la nomination, le Bureau international d'Ottawa communiquera les résultats du processus de sélection auprès des candidats.

CONDITIONS GÉNÉRALES

1. Le nombre de séjours de mobilité offerts dans le cadre de cet appel reflète le financement accordé par la Commission européenne à l'Université de Turku et est basé sur l'accord interinstitutionnel signé entre l'Université d'Ottawa et l'Université de Turku en Finlande.
2. Les participants admissibles doivent maîtriser les domaines de connaissances indiqués dans l'accord interinstitutionnel signé par l'Université d'Ottawa et l'Université de Turku aux fins du présent appel.
3. Toutes les activités faisant partie du contrat d'enseignement ou de travail, ou de l'entente d'apprentissage entre les universités participantes seront reconnues par l'université d'origine.
4. En tant qu'université d'envoi, l'Université d'Ottawa est responsable de recommander les participants sélectionnés à l'Université de Turku.
5. L'Université d'Ottawa doit publier cet appel sur son site web ainsi que le nom des candidats retenus une fois le processus de sélection terminé.
6. Les participants doivent souscrire à l'entente de mobilité fournie par l'Université d'Ottawa et l'Université de Turku, ainsi que suivre toutes les étapes requises par ces établissements afin de participer au séjour de mobilité.
7. Une fois le **document d'admission signé**, le participant **est alors tenu** d'effectuer le séjour de mobilité accordé. Les participants qui se retirent du programme après avoir signé le document seront pénalisés s'ils soumettent d'autres demandes dans le cadre de programmes d'assistance ou de mobilité internationales de l'Université d'Ottawa, sauf en cas de force majeure.